

Nom du produit : GAZ'RONT  
 Ref.Nr.: BDS000588\_2\_20170629 (FR)  
 Date de création/révision : 29.06.17 Version : 4.0  
 Remplace : BDS000588\_20150605

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**GAZ'RONT**  
Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détecteur de fuites gazeuses

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe bvba**  
 Touwslagerstraat 1  
 9240 Zele  
 Belgium  
 Tel.: +32(0)52/45.60.11  
 Fax.: +32(0)52/45.00.34  
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CRC Industries Europe, Belgium:** Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



**CRC Industries Europe bvba**

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

<b>Nom du produit :</b>	GAZ'RONT	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 4.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000588_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000588_20150605

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Physique:</b>	Aérosol, catégorie 3 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
<b>Santé:</b>	Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
<b>Environnement:</b>	Non-classifié
Le classement est basé sur méthode de calcul.	

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Pictogramme(s) de danger:



<b>Mention d'avertissement:</b>	Danger
<b>Mention(s) de danger:</b>	H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
<b>Informations additionnelles sur les dangers:</b>	Contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de	Mention de danger	Notes
----------------------	--------	--------	-------	-------	------------------------	-------------------	-------



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

**Nom du produit :** GAZ'RONT  
**Date de création/révision :** 29.06.17 Version : 4.0  
**Ref.Nr.:** BDS000588\_2\_20170629 (FR) **Remplace :** BDS000588\_20150605

d'enregistrement				danger			
oxyde de diazote	01-2119970538-25	10024-97-2	233-032-0	1-5	Ox. Gas 1, Press. Gas	H270,H280	B,W
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine	01-2119488991-20	110-25-8	203-749-3	0-1	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1	H332,H315,H318,H400	B
Amides, C12-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)	01-2119489409-22	90622-74-5	292-477-9	1-2.5	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2	H315,H318,H411	
Amines, C12-14 (even numbered)- alkyldimethyl, N-oxides	01-2119490061-47	-	(931-292-6)	0-0.25	Eye Dam. 1, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2	H318,H302,H315,H400,H411	Q
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	-	2634-33-5	220-120-9	<0.05	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1	H302,H315,H318,H317,H400	X
méthanol	01-2119433307-44	67-56-1	200-659-6	<0.001	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1	H225,H331,H311,H301,H370	A

**Explication des notes**

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.

W : Note: substance mentioned on the list of CMR-substances of the Dutch Ministry of Social Affairs and Employment (SZW)

X : SCL (limites de concentration spécifiques) conformément à l'article 10 du règlement CLP n ° 1272/2008

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Contact avec les yeux :</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
<b>Inhalation :</b>	Air frais, tenir calme et au chaud.
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Inhalation :</b>	Aucuns effets nocifs connus si utilisé selon l'usage prévu
<b>Ingestion :</b>	pas de dangers spécifiques - LD50 oral rat > 5000 mg/kg
<b>Contact avec la peau :</b>	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Informations générales :** En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Nom du produit :	GAZ'RONT	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 4.0
Ref.Nr.:	BDS000588_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS000588_20150605

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO2

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié  
Mettre dans un récipient approprié

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition



<b>Nom du produit :</b>	GAZ'RONT	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 4.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000588_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000588_20150605

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques  
 L'équipement devra être mis à la terre  
 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
 Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
 Assurer une ventilation adéquate  
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Laver à fond après l'usage  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
 Conserver hors de la portée des enfants.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Détecteur de fuites gazeuses

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
oxyde de diazote	10024-97-2	VME	50 ppm
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm
		VLE	250 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
oxyde de diazote	10024-97-2	VME	182 mg/m3
		VLE	364 mg/m3
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
méthanol	67-56-1	VME	260 mg/m3

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Procédures d'ordre technique :** Assurer une ventilation adéquate  
 Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

**Protection individuelle :** Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les

<b>Nom du produit :</b>	GAZ'RONT	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 4.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000588_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000588_20150605

	yeux lors de l'utilisation du produit Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie. Assurer une ventilation adéquate
<b>inhalation :</b>	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Respirateur équipé avec une cartouche de type ABEK combiné à un filtre à particules liquides et solides résistant à l'huile
<b>la peau et les mains :</b>	Pour éviter tout contact accidentel avec le produit, portez des gants résistants aux produits chimiques (norme EN 374). Vous pouvez également utiliser des gants jetables à condition de les changer dès la première éclaboussure. Si vous devez entrer en contact avec le produit, vous devez porter des gants réutilisables d'une durée de protection de minimum 10 minutes. La durée de protection du gant doit être adaptée à la durée totale de l'utilisation du produit. Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.
Gants recommandés:	(néoprène)
<b>les yeux :</b>	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)	
<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide en aérosol avec propulseur N2O.
<b>couleur :</b>	Incolore à jaune.
<b>odeur :</b>	Odeur caractéristique.
<b>pH :</b>	8.0
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	100 °C
<b>Point d'éclair :</b>	Aucun(e)
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non applicable.
<b>Limites d'explosion : limite supérieure :</b>	Non applicable.
<b>limite inférieure :</b>	Non applicable.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non connu.
<b>Densité relative :</b>	1.0 g/cm <sup>3</sup> (à 20°C).
<b>Hydrosolubilité :</b>	Soluble dans l'eau
<b>Auto-inflammabilité :</b>	> 200 °C
<b>Viscosité :</b>	Non connu.

### 9.2. Autres informations

**COV = composés organiques volatils** 0 g/l

## SECTION 10: Stabilité et réactivité



<b>Nom du produit :</b>	GAZ'RONT	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 4.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000588_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000588_20150605

**10.1. Réactivité**

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter surchauffage

**10.5. Matières incompatibles**

Agent comburant fort

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

CO,CO2

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>toxicité aiguë:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>corrosion cutanée/irritation cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>cancérogénicité:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité pour la reproduction:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>danger par aspiration</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Nom du produit : GAZ'RONT  
 Ref.Nr.: BDS000588\_2\_20170629 (FR)  
 Date de création/révision : 29.06.17 Version : 4.0  
 Remplace : BDS000588\_20150605

remplis

#### Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation : Aucuns effets nocifs connus si utilisé selon l'usage prévu  
 Ingestion : pas de dangers spécifiques - LD50 oral rat > 5000 mg/kg  
 Contact avec la peau : Peut produire une réaction allergique.  
 Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine	110-25-8	LD50 oral rat	9200 mg/kg
Amines, C12-14 (even numbered)- alkyl dimethyl, N-oxides	-	LD50 oral rat	1064 mg/kg

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Non-classifié

#### Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine	110-25-8	IC50 algues	5.1 mg/l
		LC50 poisson	3.2-4.6 mg/l
		EC50 daphnie	0.53 mg/l
Amines, C12-14 (even numbered)- alkyl dimethyl, N-oxides	-	IC50 algues	0.143 mg/l
		LC50 poisson	2.67 mg/l
		EC50 daphnie	3.1 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB





Nom du produit : GAZ'RONT  
Ref.Nr.: BDS000588\_2\_20170629 (FR)  
Date de création/révision : 29.06.17 Version : 4.0  
Remplace : BDS000588\_20150605

Pas de renseignements disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles  
PRP (potentiel de réchauffement planétaire): 3

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Produit :** Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.  
Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

**Réglementations nationales :** La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AÉROSOLS

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.2  
Risque subsidiaire: 5.1  
ADR/RID - Code de classification:50

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non  
IMDG - Polluant marine: No  
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non



<b>Nom du produit :</b>	GAZ'RONT	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 4.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000588_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000588_20150605

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(E)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°49: Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines, Tableau n°49bis: Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine, Tableau n°65: Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 16: Autres informations

\*Explication des mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H270 : Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.  
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H301 : Toxique en cas d'ingestion.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H311 : Toxique par contact cutané.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
H331 : Toxique par inhalation.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes .  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

<b>Nom du produit :</b>	GAZ'RONT	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 4.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000588_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000588_20150605

---

**REVISIONS DANS LE CHAPITRE :**

acronyms and synonyms:

**8.2. Contrôles de l'exposition**

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition

VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)

COV = composés organiques volatils

PBT = persistant bioaccumulative toxic

vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.